ONLY ONE

CHILLY-MAZARIN

DESCRIPTIF SOMMAIRE

LOGEMENTS COLLECTIFS

Opération labellisée NF Habitat HQE
Réglementation thermique RE 2020

ENGAGEMENT QUALITE

ECONOMIE D'ENERGIE - ISOLATION ACOUSTIQUE - ISOLATION THERMIQUE - QUALITE DES EQUIPEMENTS

La conception de la résidence répond, par anticipation, aux exigences du seuil 2025 de la règlementation environnementale RE2020 soit plus de 30 % d'économie d'énergie par rapport à un logement conforme à la règlementation précédente RT 2012.
Le projet vise également à réduire considérablement l'émission de gaz à effet de serre par l'emploi d'énergie décarbonée et la mise en place de systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire performants. Enfin, les logements sont conçus pour améliorer le confort d'été et la qualité d'usage pour tous.

La résidence bénéficie de la certification NF HABITAT HQE garantissant des bénéfices concrets au quotidien : un intérieur sain, sûr, agréable à vivre et des consommations énergétiques maitrisées.

Une chaufferie collective hybride pompe à chaleur et gaz alimente les radiateurs basse température certifiés.

Une réalisation

GREENCITY IMMOBILIER

INFRASTRUCTURE

✓ Terrassements généraux - Fondations en béton armé selon étude de sol et études béton armé.

✓ Murs et dalle du sous-sol en béton armé suivant études béton.

✓ Sous-sol comprenant des places de parking et des locaux techniques.

SUPERSTRUCTURE

✓ Murs en élévations en béton armé ou brique creuse de terre cuite isolante pour les murs de façade.

✓ Planchers en béton armé avec rupteur de pont thermique si nécessaire, conforme à l'étude thermique, épaisseur conforme aux études béton et aux prescriptions de la certification NF HABITAT HQE pour l'isolation acoustique.

✓ Enduit hydraulique teinté dans la masse ou peinture minérale ou pierre meulière suivant choix de l'architecte.

✓ Charpente bois et couverture en tuiles. Finition au choix de l'architecte.

✓ Toiture terrasse technique étanchée avec complexe d'étanchéité et sa protection.

ISOLATION THERMIQUE ET PLATERIE

✓ Isolation thermique des murs de façades des logements : doublage intérieur par complexe isolant de laine minérale + plaque de plâtre de 13 mm ou PREGYMAX (ou similaire).

✓ Isolation du dernier étage par isolant thermique sous couverture ou sous étanchéité.

✓ Isolation du RDC par isolant sous le plancher et/ou isolant sur dalle.

✓ Isolation thermique conforme à l'étude thermique RE 2020.

✓ Cloisons intérieures type PLACOPAN ou similaire.

✓ Mur séparatif entre logements en béton banché de 18 cm ou agglomérés de béton ou cloison type PLACOSTIL de 180 mm avec ossature indépendante laine minérale et 5 plaques de BA13.

ISOLATION ACOUSTIQUE

✓ Chape phonique par mise en place d'un isolant acoustique sous chape et épaisseur de planchers béton conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT HQE.

✓ Menuiseries extérieures avec double vitrage garantissant un affaiblissement acoustique minimum des murs de façades de 30 dBA minimum.

MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE

✓ Menuiseries extérieures des logements en PVC ou aluminium, fenêtres de toit suivant plans, avec double vitrage peu émissif Argon.

✓ Occultations suivant plans par volets roulants manuels en PVC ou aluminium avec coffre de volets roulants isolés ou par des stores intérieurs manuels pour les fenêtres de toit.

✓ Portes du hall d'entrée du bâtiment en profilés métalliques ou aluminium avec ventouses électromagnétiques.

✓ Garde-corps des terrasses ou balcons (selon plan) en acier galvanisé thermo laqué ou aluminium avec remplissage en acier thermo laqué ou aluminium ou verre ou garde-corps béton suivant choix architecte.

MENUISERIES INTERIEURES

✓ Portes palières à âme pleine sur cadre bois ou cadre métal, moulurées, poignée décorative, serrure 3 points avec un affaiblissement acoustique de 29 dBA minimum conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT HQE.

✓ Seuil de porte palière en bois ou aluminium.

✓ Portes de distribution intérieures de type alvéolaire, laquées au four en usine. Huisseries métalliques ou bois peintes.

✓ Portes de placard de couleur blanche, coulissantes ou ouvrant à la française, surface traitée d'usine.

✓ Equipements des placards par étagères en mélaminé blanc et/ou penderie en acier chromé.

✓ Ensemble de boîtes à lettres conforme à la règlementation de la poste.

CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE

✓ Chauffage et production d'eau chaude sanitaire collective par chaufferie hybride pompe à chaleur et gaz suivant étude thermique.

✓ Puissance des appareils de chauffage conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT HQE et de l'étude thermique en vue de l'obtention du label RE 2020.

✓ Radiateurs sèche serviette dans les salles de bains et les salles d'eau.

✓ Comptage individualisé.

VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

✓ Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable à basse consommation permettant d'adapter les débits d'air entrant et sortant au taux d'humidité du logement.

✓ Commande électrique permettant d'augmenter le débit d'air extrait dans la cuisine.

EQUIPEMENTS SANITAIRES

✓ Robinetterie mitigeuse.

✓ Meuble bas de salle de bains recouvert d'un plan hydrofuge avec vasque intégrée. Ensemble surmonté d'un grand miroir et points lumineux intégrés.

✓ Emplacement machine à laver le linge dans la salle de bains ou salle d'eau.

✓ Baignoire en acier émaillé de couleur blanche dans la salle de bain.

✓ Receveur de douche et douchette sur flexible dans la salle d'eau.

✓ WC : cuvette céramique avec abattant double et réservoir avec chasse 3l/6l, économiseur d'eau.

EQUIPEMENTS DE CUISINE ET ELECTROMENAGER

T1bis, T2, T3 et T4.

✓ Meuble sous évier, plan de travail hydrofuge de couleur.

✓ Evier inox 1 bac (1 bac et demi dans les T4) avec égouttoir et robinet mitigeur.

✓ Meubles hauts, étagères.

✓ Emplacement pour four et/ou micro-ondes.

✓ Emplacement pour réfrigérateur.

✓ Arrivées et évacuations pour lave-vaisselle dans les T3 et T4.

T1bis et T2 Réfrigérateur Table Top, plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 2 feux et hotte aspirante intégrée.
Machine à laver le linge dans la salle de bains ou salle d'eau.

T3 Réfrigérateur-Congélateur, plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 3 feux et hotte aspirante intégrée.
Machine à laver le linge dans la salle de bain.

T4 Plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 3 feux et hotte aspirante intégrée.

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

✓ Haut niveau d ’équipement et de sécurité de l’installation électrique par le respect de la norme NF C 15-100 et du CONSUEL.

✓ L’installation comprend un tableau d’abonné avec disjoncteur divisionnaire et toutes protections conformes aux prescriptions de la norme NF C 15-100 et du CONSUEL.

✓ Nombre et localisation des prises électriques, points lumineux et allumage conforme aux prescriptions de la norme NF C 15-100 et du CONSUEL.

✓ Prise électrique étanche sur les terrasses ou balcons.

✓ Equipement d’éclairage et lustrerie avec commande sur minuteur pour les circulations communes, hall d’entrée, escalier, sous-sol et circulations extérieures ; niveau d’éclairement conforme aux réglementations en vigueur.

TELEVISION – TELEPHONE

✓ La résidence est équipée d’une station de traitement TV collective permettant de réceptionner les chaines nationales et la TNT, sous réserve de réception sur le site.

✓ 2 conjoncteurs téléphoniques type RJ45 dans le séjour, 1 dans la chambre principale et baie de brassage dans le tableau d’abonné.

✓ La TV sera raccordée directement sur les prises RJ45.

REVETEMENTS DE SOLS ET FAÏENCES

T1bis, T2, T3 et T4

✓ Carrelage grès émaillé 45*45 avec plinthes assorties dans toutes les pièces, sauf les chambres des T4.

✓ Revêtement parquet contrecollé dans les chambres des T4 avec plinthes blanches;

✓ Dalles en grès cérame sur plots pour terrasses ou balcons.

✓ Faïence au-dessus de la baignoire, du tablier de baignoire et de la douche.

✓ Faïence au-dessus du plan de travail de la cuisine.

Parties communes

✓ Hall d'entrée et circulation du RDC : carrelage grés cérame et paillasson encastré.

✓ Circulation des étages : moquette U3P3 ou revêtement PVC.

✓ Escalier des étages intérieurs : peinture de sol.

PEINTURE ET REVETEMENT MURAL

T1bis, T2, T3 et T4

✓ Murs et plafonds : Peinture velours lisse blanche acrylique

Parties communes

✓ Halls d'entrée : revêtement mural décoratif ou peinture lisse acrylique et miroir au choix de l'architecte ; faux plafond décoratif.

✓ Circulation du RDC et étages : revêtement mural décoratif ou peinture lisse acrylique, coloris au choix de l'architecte.

✓ Escalier des étages : peinture projeté type gouttelette ou peinture lisse acrylique, au choix de l'architecte.

SECURITE – INTERPHONE – VIDEOSURVEILLANCE

✓ Détecteur de fumée.

✓ Platine vidéophone et digicode dans le hall d'entrée et digicode sur les portillons extérieurs. Combiné individuel dans chaque logement ou système sans-fil type INTRATONE ou similaire.

✓ Badge de proximité permettant de déverrouiller le portillon extérieur et les portes du hall d'entrée.

ACCES – AMENAGEMENTS EXTERIEURES

✓ L'ouverture du portillon et des portes de hall d'entrée se fait par un badge de proximité.

✓ Le badge de proximité permet l'accès aux locaux communs de la résidence.

✓ Porte basculante d'accès au sous-sol à ouvertures motorisées commandés par télécommande individuelle.

✓ Eclairage extérieur des accès par des bornes ou candélabres ou appliques commandé par cellule photo électrique.

✓ Espaces verts à usage privatif pour les appartements à rez-de-chaussée, engazonnés, clôturés et limités par des haies avec robinet de puisage privatif.

VEHICULES EN AUTOPARTAGE RESIDENTIEL

✓ Deux véhicules électriques mis à disposition de la copropriété en autopartage résidentiel pour une durée de deux ans (contrat renouvelable par la copropriété).

✓ Plateforme de gestion via un opérateur administrant le service de location pour un usage privatif, réservation des véhicules par créneaux via une application.

✓ Bornes de recharges électriques dédiées installées au sous-sol.

NOTA

✓ La rédaction du présent document étant antérieur à la construction de l'immeuble, les caractéristiques techniques définies dans le présent descriptif sont susceptibles d'être modifiées par le maître d'ouvrage dans le cas où la fourniture, la mise en œuvre de certains matériaux, équipements, ou matériels se révèleraient difficiles, impossibles ou susceptibles d'entrainer des désordres, et ce pour un motif quelconque (retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, arrêt de fabrication, défauts d'avis technique…).

Le Maitre d'ouvrage aura la faculté de les remplacer par d'autres de qualité au moins équivalente.

Il pourra en outre améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

La hauteur des seuils d'accès aux loggias, terrasses et balcons est liée aux contraintes structurelles et au respect des normes constructives et DTU en vigueur.